

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre de Membres
en exercice :

10

Membres présents :

8

Membre absent :

2

Accusé de réception en préfecture
068-246800213-20260303-04-DE
Date de transmission : 10/03/2026
Date de dépôt en préfecture : 10/03/2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE HABSHEIM ET ENVIRONS**

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Comité Directeur**

**Séance ordinaire du 3 mars 2026
(Trois mars de l'an deux mille vingt-six)**

**sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,
Déléguée de la Ville de Rixheim.**

Présents (8) :

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF, Mme Sandrine KITTLER WALCH, Mme Catherine SIMON

Absents excusés (2) :

*M. Gilbert IFFRIG (a donné procuration à M. Noël MULLER)
Mme Emmanuelle BONDUELLE (a donné procuration à Mme Pierrette KEMPF)*

Secrétariat de séance assuré par :

M. Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la ville de Rixheim.



Point 4 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du budget primitif 2026

Il est rappelé que ce budget est voté par fonction, le niveau de vote étant le chapitre pour la section de fonctionnement et l'article pour la section d'investissement.

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 8 avril 2022, point 8 de l'ordre du jour, le budget du Syndicat est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Il respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance publique le 29 janvier 2026.

Le Budget 2025 est rappelé ci-après :

Budget 2025 (p.m.)	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	31 800 €	235 200 €	67 200 €	334 200 €
TOTAL	34 806 €	238 424 €	67 311 €	340 541 €

Le budget primitif 2026 est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2026	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	33 100 €	283 660 €	80 142 €	396 902 €
TOTAL	36 106 €	286 884 €	80 253 €	403 243 €

Le budget primitif global 2026 augmente de 18,41 % par rapport au budget précédent. Les frais d'administration générale sont en légère hausse notamment du fait de l'augmentation de la prime d'assurance multirisques et de l'évolution des cotisations sur les indemnités des délégués. Les 2 secteurs d'activité évoluent comme suit :

- + 20,32 % pour le secteur 'Sécurité' du fait d'une anticipation des frais d'entretien voire de travaux à venir (système de chauffage, rehaussement de la clôture, deuxième accès sécurisé, etc...) ;
- + 19,22 % pour le secteur 'Enseignement' du fait d'une hausse du nombre de licenciés UNSS, ainsi que de l'augmentation des frais liés à l'activité piscine.

Concernant la fonction 0 (Administration générale)

Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement financé par les budgets des compétences exercées. Ces frais sont estimés à 33.100 €. Il convient de les répartir comme suit :

Compétence	Répartition (%)	Montant
Sécurité	18 %	5 958 €
Enseignement	82 %	27 142 €
TOTAL	100 %	33 100 €

Concernant la fonction 1 (Sécurité)

1. La Gendarmerie de Rixheim

La caserne de Gendarmerie située 2 rue d'Angleterre à Rixheim est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

Depuis le 1er septembre 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI 'Les Romains' à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans.

Les clauses relatives à la révision du loyer étaient rédigées d'une manière particulièrement défavorable aux communes membres du SIHE en ce que le loyer était automatiquement révisé sur la base de l'indice du coût de la construction (ICC) qui a connu une forte augmentation ces dernières années avec l'envolée de l'inflation.

En revanche, du côté des recettes, le contrat de sous-location conclu avec l'Etat prévoit une révision du loyer à échéance triennale sur la base de la valeur locative estimée par le service du Domaine. La révision est toutefois plafonnée à l'indice du coût de la construction.

Ce décrochage entre recettes et dépenses a entraîné un accroissement important du reste à charge supporté par les contributions des communes membres.

Ainsi, en 2024 le coût de la location était estimé à environ 520 000€ pour un loyer versé par l'Etat de 332 485€, soit un reste à charge théorique de 187 515€.

Pour mémoire, en 2009, première année pleine de versement de loyer, le reste à charge des communes était de l'ordre de 97 000€. De manière prospective, en l'absence de révision du loyer par l'Etat et en considérant une révision annuelle à hauteur 2% du loyer versé à la SCI, la participation des communes aurait dû se situer à environ 270 000€ en 2032, dernière année pleine du bail emphytéotique.

Au regard de ces données, une négociation amiable a été menée avec la SCI « Les Romains » et a abouti à la signature d'un avenant au bail emphytéotique qui entérine les modifications suivantes :

- ✓ A compter du 1^{er} septembre 2024, le loyer est ramené à son niveau de l'année 2021, soit 440 000€ / an, corrigeant ainsi la hausse soutenue de l'indice aux cours des années 2022, 2023 et 2024 ;
- ✓ La révision du loyer est désormais fixée à 1% à chaque date anniversaire, soit la première fois le 1^{er} septembre 2025.

Ces modifications ont ainsi permis de diminuer d'environ 80 000€ le montant du loyer en année pleine et de figer ses évolutions de manière prévisible jusqu'au terme du bail.

Toutefois, les bâtiments commencent à présenter des signes d'usure et les interventions techniques d'entretien, de maintenance et de réparation ont tendance à s'accroître. Il est probable que d'ici quelques années d'importants travaux de remise en état soient à prévoir.

Dans une approche prudentielle, il est nécessaire de prévoir suffisamment de crédits pour faire face aux travaux qui pourraient s'avérer nécessaire à court et moyen terme.

2. Récapitulation des charges 2026

	Budget 2026
Participation aux frais d'Administration Générale	5 958 €
Location des bâtiments mis à la disposition de la brigade (écart des loyers)	150 000 €
Taxes foncières et frais locatifs	47 702 €
Autres charges (entretien des bâtiments, etc...)	80 000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2025	- 88 639 €
Produits divers exceptionnels	-21 €
TOTAL	195 000 €

3. Les contributions syndicales

Le besoin de financement s'élevant à 195.000 € (à l'identique de celui constaté en 2025), les contributions syndicales évoluent et se répartissent comme suit :

	Budget 2026	Budget 2025 (pour mémoire)
ESCHENTZWILLER	13 687 €	13 738 €
HABSHEIM	44 770 €	45 320 €
RIXHEIM	126 962 €	126 347 €
ZIMMERSHEIM	9 581 €	9 595 €
	195 000 €	195 000 €

Concernant la fonction 2 (Enseignement)

1. Récapitulation des charges 2026

	Budget 2026
Subventions aux établissements scolaires et associations	51 000 €
Participation aux frais d'Administration Générale	27 142 €
Autres charges (taxes foncières,...)	2 000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2025	-9 929 €
Produits exceptionnels divers	-213 €
TOTAL	70 000 €

2. Les contributions syndicales

Elles augmentent de 30 624 € par rapport à l'exercice 2025. Conformément aux statuts du syndicat, les participations des communes, soit 70 000 €, sont réparties comme suit :

- ✓ 40% selon le potentiel fiscal,
- ✓ 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
- ✓ 20% selon la population,

et s'élèvent pour 2026 à :

	Budget 2026	Budget 2025 (pour mémoire)
DIETWILLER	4 441 €	2 726 €
ESCHENTZWILLER	3 352 €	1 942 €
HABSHEIM	16 150 €	9 160 €
RIXHEIM	43 976 €	24 308 €
ZIMMERSHEIM	2 081 €	1 240 €
	70 000 €	39 376 €

Synthèse des contributions syndicales

	Sécurité (Gendarmerie)	Enseignement (Collèges)	TOTAL	N-1	Ecart
DIETWILLER	0 €	4 441 €	4 441 €	2 726 €	+ 1 715 €
ESCHENTZWILLER	13 687 €	3 352 €	17 039 €	15 680 €	+ 1 359 €
HABSHEIM	44 770 €	16 150 €	60 920 €	54 480 €	+ 6 440 €
RIXHEIM	126 962 €	43 976 €	170 938 €	150 655 €	+ 20 283 €
ZIMMERSHEIM	9 581 €	2 081 €	11 662 €	10 835 €	+ 827 €
TOTAL	195 000 €	70 000€	265 000 €	234 376 €	+ 30 624 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2026 tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- De répartir les charges d'administration générale 2026 (fonction 930) selon les critères suivants :
 - 18 % pour le secteur Sécurité (Gendarmerie),
 - 82 % pour le secteur Enseignement.



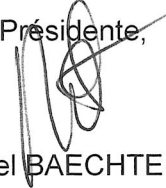
Pour extrait certifié conforme.
RIXHEIM, le 5 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Geoffrey ISSELIN

La Présidente,



Rachel BAECHTEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le

05 MARS 2026